

The background of the image is a Senegalese flag waving on a white flagpole against a bright, cloudy sky. The flag features three vertical stripes of green, yellow, and red, with a green five-pointed star in the center of the yellow stripe.

**“Pour une meilleure compréhension de la place de la
pêche et des Aires marines Protégées dans l’Accord BBNJ
et sa mise en œuvre dans la région COMHAFAT”**

Casablanca, 18-19 mai 2026

PRESENTATION SENEGAL

Statut du Sénégal concernant les instruments juridiques internationaux pertinents sur la pêche et la biodiversité

| Instrument | Statut |
|---|--------|
| Convention de Ramsar de 1971 sur les zones humides d'importance internationale | Partie |
| Convention de 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction | Partie |
| Convention de 1979 sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage | Partie |
| Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 | Partie |
| Convention sur la diversité biologique de 1992 | Partie |
| Accord de 1993 visant à promouvoir le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion | Partie |
| Accord des Nations Unies de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs | Partie |
| Accord de 2009 sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée | Partie |
| * L'Accord BBNJ signé à la Conférence de Nice tenue du 09 au 13 juin 2025 a été adopté par le Conseil des Ministres du 04 mars 2026 | |

PROCESSUS DE RATIFICATION

- Instrument de ratification: loi de ratification votée à l'assemblée nationale autorisant le Président de la République à ratifier ou à adhérer.
- Initiative de ratification: ministère chargé des Affaires étrangères, à sa propre initiative ou à la demande du département technique qui produit une note explicative pour l'accompagner.
- Adoption: Conseil des Ministres; Assemblée nationale; promulgation par le Président de la République.

DOMESTICATION

- Intégration directe de l'instrument international dans l'ordonnancement juridique interne, la Constitution du 22 janvier 2001 révisée disposant en son article 98 que « *Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celles des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre Partie* ».
- Accords ratifiés visés directement dans la réglementation, mais les recommandations et autres directives qui en découlent doivent être transposés et la loi ou la réglementation.



Principaux instruments juridiques

Les instruments juridiques nationaux intègrent les dispositions pertinentes des accords ratifiés et sont constitués essentiellement par:

- loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche maritime et son décret d'application n° 2016-1804 du 22 novembre 2016;
- loi n° 2002-22 du 16 août 2002 portant Code de la Marine marchande et son décret d'application n° 2004-284 du 05 mars 2004;
- loi n° 63-40 du 10 juin 1963 et son décret d'application;
- loi n° 2022-06 du 15 avril 2022 portant Code de l'Aquaculture et son décret d'application n° 2024-859 du 29 mars 2024;
- loi n° 23-15 du 02 août 2023 portant Code de l'Environnement et son décret d'application.

Ces codes sont accompagnés de nombreux décret et arrêtés permettant de faciliter la mise en œuvre et aussi de s'adapter aux évolutions rapides du secteur.

DOCUMENTS POLITIQUES ET D'ORIENTATION STRATEGIQUE

- Stratégie nationale de Développement 2025-2029 (SND), adossée à l'Agenda national de Transformation 2050 « Vision Sénégal 2050 » ;
- Stratégie nationale de Gestion des Aires protégées du Sénégal (2011) qui vise à préserver le patrimoine naturel tout en favorisant le développement socio-économique ;
- Stratégie et plan d'actions national pour la biodiversité, 2026-2030 ;
- Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, 2025-2029 (intègre les orientations de tous les instruments internationaux et régionaux en ayant comme but la mise en œuvre de l'économie bleue et la lutte pour la sécurité alimentaire.

PARTICIPATION AU PROCESSUS BBNJ

Participation active du Sénégal à tout le processus de négociation de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ), adopté le 19 juin 2023 et ouvert à la signature à New York, le 20 septembre 2023.

- Ministère en charge de l'Environnement;
- Ministère en charge des Pêches;
- Mission permanente auprès des Nations unies à New York;

Signature de l'Accord BBNJ: le 25 juin 2025, à l'occasion de Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3) co-organisée par la France et le Costa Rica du 09 au 13 juin 2025

ETAPES A VENIR

le Sénégal a eu un appui du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), à travers le Fonds mondial pour l'Environnement (FEM), pour la mise en œuvre des activités habilitantes qui lui permettront de ratifier et de mettre en œuvre l'Accord BBNJ. Un plan d'action a été défini avec des activités précises identifiées. Un coordonnateur a été recruté conformément aux exigences du bailleur ainsi qu'un responsable administratif et financier.

ACTIVITES PLANIFIEES

COMPOSANTE 1: Favoriser la ratification et l'engagement dans la mise en œuvre du traité BBNJ

1. Atelier de partage du projet d'appui à la ratification et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ;
2. Atelier de sensibilisation avec les principales parties prenantes de l'action de l'Etat en mer;
3. Atelier national de partage sur le traité BBNJ (sectoriels, parlementaires, société civile etc.);
4. Revue du cadre juridique et institutionnel existant en rapport avec le traité BBNJ.

COMPOSANTE 2: Promouvoir une mise en œuvre rapide du traité BBNJ

Identification des structures pertinentes pour la mise en œuvre du traité et définition d'un plan d'action.

COMPOSANTE 3: Assurer la gestion et le suivi du projet

1. Mettre en place une unité de gestion dédiée, incluant des fonctions de coordination, de gestion administrative et financière, ainsi que de suivi-évaluation;
2. Créer des mécanismes de contrôle, notamment un audit final et une évaluation indépendante, garantissant la transparence et la conformité du projet.

ATELIER DE LANCEMENT

Objectifs de l'atelier

Objectif général : Lancer officiellement le projet BBNJ au Sénégal et assurer une compréhension commune, partagée et opérationnelle de ses objectifs, de son cadre institutionnel et de son plan d'action par l'ensemble des parties prenantes concernées.

Objectifs spécifiques:

- Présenter les objectifs, résultats attendus et modalités de mise en œuvre du projet appuyé par le PNUE ;
- Partager les orientations du plan d'action national proposé par la Direction des Aires marines communautaires protégées ;
- Engager les parties prenantes dans le processus de ratification et de mise en œuvre ;
- Recueillir les contributions et recommandations des participants.

Participants:

Ce sont essentiellement des institutions clés telles que la Marine nationale, les directions sectorielles, les instituts de recherche, les organisations régionales et la société civile.

Enjeux stratégiques pour le Sénégal : une lecture systémique

1. Transformation en profondeur des cadres d'action existants, face à un système d'interdépendances institutionnelles, scientifiques, politiques et géostratégiques:

- structurer un dispositif interne capable d'assurer une interface efficace entre niveaux national, régional et international;
- multiplicité des acteurs nationaux (administrations sectorielles, institutions scientifiques, acteurs non étatiques) rend indispensable la mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle robuste, apte à arbitrer des intérêts parfois divergents (pêche, environnement, recherche, diplomatie), tout en garantissant la cohérence stratégique.

2. Capacités scientifiques et techniques:

- Combler les déficits existants et de se positionner de manière proactive dans les dispositifs de renforcement des capacités et de transfert de technologies prévus par l'accord;
- Nouer des partenariats avec des organisations internationales ou des ONG spécialisées (à l'instar de l'UICN et Greenpeace, capables d'appuyer la production de données scientifiques.

Enjeux stratégiques pour le Sénégal : une lecture systémique

3. Cohérence et intégration des politiques publiques:

- approche intégrée de la biodiversité marine couvrant l'ensemble du continuum écologique, des zones côtières à la haute mer;
- articulation entre les politiques nationales en matière de pêche, de conservation, de recherche et d'aménagement maritime;
- éviter les risques de chevauchement institutionnel et de fragmentation, identifiés comme des défis majeurs au niveau international.

4. Réussir une intégration stratégique du BBNJ, en cohérence avec les priorités nationales et les engagements internationaux, tout en assurant une lisibilité et une efficacité accrues de l'action publique

RECOMMANDATIONS

1. Mise en place d'un cadre de coordination interinstitutionnelle formalisé, opérationnel et doté d'une légitimité politique claire.
2. Renforcement stratégique des partenariats internationaux, dans une logique de positionnement proactif du Sénégal au sein des dynamiques émergentes de gouvernance des océans.
3. Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation robuste, intégré et orienté vers la performance.
4. Renforcement de l'implication des secteurs stratégiques et des parties prenantes clés, dans une logique d'appropriation nationale et d'intégration sectorielle.